

Le mémorandum des Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie : de multiples pistes pour une commune plus interculturelle après les prochaines élections

Chaque scrutin communal est l'occasion pour les huit Centres Régionaux d'Intégration (les CRI, en abrégé) de Wallonie de faire le point sur une série d'enjeux et revendications relatifs à la commune. Comme en 2012, un document publié sous l'égide de leur organe commun, le DisCRI (Dispositif de Concertation et d'Appui aux Centres Régionaux d'Intégration) vient de voir le jour à l'approche de l'échéance électorale du 14 octobre 2018. Ce dossier de 36 pages s'intitule toujours « Pour une commune interculturelle ». Et son interpellation est toujours politique et citoyenne.

Le mémorandum des Centres Régionaux d'Intégration sous-titré « *Propositions du DisCRI en vue des élections communales 2018* » est un condensé de constats et propositions destinés à guider la commune, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, dans ses actions de terrain. Partenaire de premier plan des CRI depuis leur création en 1996, l'acteur communal est le lieu de nombreux enjeux pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère. D'abord, via la participation aux élections communales et provinciales qui leur permet de s'associer aux débats citoyens locaux. Ensuite, par le biais notamment de son travail de lutte contre les discriminations dans diverses matières comme le logement, etc. Autant de raisons qui poussent le DisCRI à proposer aux communes une série d'initiatives et recommandations visant à faciliter l'intégration des personnes migrantes au niveau local.

Douze champs d'action spécifiques

La première des deux parties du mémorandum des Centres Régionaux d'Intégration reprend des propositions d'initiatives relatives à différents domaines en lien avec des droits fondamentaux. Le document en répertorie douze : le premier accueil, l'action sociale des CPAS, le logement, la formation pour adultes, l'emploi, l'enseignement, la petite enfance, le culte, la participation citoyenne, la vie culturelle, la santé et la mobilité. En voici succinctement les grands axes.

En matière de premier accueil, le mémorandum invite les communes à remplir efficacement le rôle qui leur est attribué dans le cadre du parcours d'intégration, à rendre leur collaboration avec les CRI plus structurée, à rendre leurs informations plus accessibles pour les nouveaux arrivants et à assurer un accueil bienveillant, notamment en formant leur personnel aux rencontres interculturelles.

Au niveau de l'action sociale des CPAS, le document invite ces derniers à pratiquer la négociation et le dialogue interculturel (avec médiation interculturelle, personnel formé à ces démarches et recours à des personnes de référence en la matière), particulièrement avec les primo-arrivants pour lesquels ils constituent bien souvent un passage obligé. Il demande aussi de favoriser l'accès des bénéficiaires primo-arrivant(e)s à la formation et à l'emploi, de gérer la diversité dans les services d'aide aux personnes âgées, de déployer des politiques de réseau avec les autres opérateurs de terrain, et de favoriser l'accès et l'orientation de ces personnes vers les services d'aide médicale urgente et d'urgence sociale.

Sur le plan du logement, les CRI incitent les communes à rendre les informations plus accessibles (notamment aux personnes ne pratiquant pas ou peu le français), à lutter contre tous les discriminations en la matière (dont les marchands de sommeil), à renforcer les dispositifs permettant d'augmenter l'accès et la prise en compte de diverses dimensions (notamment ethnoculturelle) dans tout nouveau projet d'aménagement urbain, et d'offrir des logements adéquats. En matière de formation d'adultes, la demande vise à accroître les dispositifs d'apprentissage du français, à faciliter l'accès aux formations et l'équivalence des diplômes, et à diminuer les freins à la formation.

Dans le domaine de l'emploi, les propositions portent essentiellement sur la définition d'un « Plan Diversité » pour la gestion des ressources humaines, sur le soutien actif aux réseaux d'opérateurs d'insertion socioprofessionnelle de la commune, sur la facilitation de la reconnaissance des compétences, sur la formation au monde de l'entreprise (filiales d'emploi, droits et obligations, etc.) et sur l'orientation vers les services facilitant la recherche ou la création d'emploi.

Information et dialogue

Dans le secteur de l'enseignement, les communes sont invitées à mobiliser tous les acteurs (échanges entre établissements et familles, promotion de ces échanges, collaborations entre réseaux et entre acteurs de la scolarité des enfants de migrants, etc.). Il leur a aussi demandé de soutenir la réussite scolaire (renforcement des structures d'appui de l'apprentissage du français et soutien aux programmes de remédiation, développement des dispositifs d'accrochage scolaire, etc.), de développer des approches interculturelles et de promouvoir une école qui renforce la cohésion sociale. En ce qui concerne la petite enfance, la demande porte sur l'augmentation du nombre de dispositifs d'accueil, sur l'inscription de ces derniers dans une démarche interculturelle et sur l'incitation à réfléchir avec les parents sur la place de l'enfant dans la famille et la société, sur le rôle de l'éducation, etc.

Sur la question du culte, la proposition faite aux communes est de mettre en place des groupes de travail chargés de promouvoir un dialogue serein, de faire circuler l'information et de rechercher des solutions aux difficultés, afin de lutter contre les extrémismes religieux. Pour ce qui est de la participation citoyenne, les communes sont invitées à s'engager à augmenter la participation des étrangers aux élections communales (notamment par l'information), à stimuler la participation active des citoyen(ne)s et à soutenir les associations de migrant(e)s.

Pour la vie culturelle, le mémorandum demande aux communes de favoriser l'accès et de promouvoir la vie culturelle (apport d'une aide logistique et promotionnelle aux artistes issu(e)s de l'immigration, renforcement du rôle des bibliothèques pour l'accompagnement des migrant(e)s, etc.). Il demande aussi de lutter contre le racisme (sensibilisation et formation dans les écoles, le milieu associatif, la police, etc.) et de prévenir le radicalisme et l'extrémisme, notamment à travers des actions des Plans de Cohésion Sociale.

Sur le plan de la santé, les actions sollicitées auprès des communes sont de mieux informer les personnes migrantes sur le fonctionnement des services, de soutenir les services de santé mentale et d'encourager la formation des personnels de santé à la démarche interculturelle et à la lutte contre les préjugés et le racisme. Enfin, sur le

point de la mobilité, la suggestion faite aux communes est de favoriser cette dernière en renforçant les alternatives (covoiturage, véhicules partagés, etc.) et en se concertant avec les opérateurs majeurs comme la SNCB et le TEC.

Déployer une stratégie globale

Dans sa deuxième partie, le mémorandum des CRI pose les termes d'une démarche non plus sectorielle, mais transversale qui intègre les migrant(e)s dans l'ensemble des politiques communales. Sur ce plan, il propose d'abord de déployer une stratégie globale de construction d'une commune interculturelle. Pour lancer ce processus, il demande aux communes de réunir tous les acteurs concernés et de concevoir avec eux une stratégie avec des étapes, des modalités et des moyens. Et il intègre à cette demande l'inscription de la compétence de l'intégration dans l'organigramme de la commune.

Le document demande également de promouvoir la médiation et le dialogue interculturel, en assurant, entre autres, une formation du personnel de première ligne au dialogue interculturel et en mettant en place un service de médiation interculturelle. Il souhaite aussi voir se développer le recours à l'interprétariat et à la traduction de document afin d'accompagner les primo-arrivant(e)s. Les CRI insistent ensuite pour que les communes veillent à disposer de données statistiques fiables.

Ils demandent, dans la foulée, que le Plan de Cohésion Sociale (PCS) dont disposent les communes soit ajusté, notamment en matière de concertation, de mise en œuvre d'une véritable politique de concertation, et de formation. Et ils ajoutent la nécessité d'une coordination des dispositifs de soutien à l'intégration qui doivent s'interconnecter davantage (entre eux, mais aussi avec ceux de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des pouvoirs fédéraux) et la collaboration indispensable avec les organismes chargés de lutter contre les discriminations.

Dominique Watrin

Pour en savoir plus sur le contenu du mémorandum du DisCRI :
discr.be/electionslocales18/Memorandum_elections_2018_web.pdf